

Appel de propositions

Action concertée « Programme ciblé »

Approches et pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires

2013-2014

proposé par

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)
et
Le Fonds recherche Québec - Société et culture (FRQSC)

À SOULIGNER

Volet offert :	Synthèse des connaissances (6)
Durée :	18 mois
Montant :	60 000 \$ max. par synthèse
Lettre d'intention :	mercredi 1 ^{er} mai 2013 à 16 h
Demande de financement :	mercredi 11 septembre 2013 à 16 h

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 3
Priorités de recherche	p. 6
Axe 1 L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans	
Axe 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française, ou de l'anglais, langue d'enseignement	
Axe 3 L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	
Axe 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements	
Axe 5 L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	
Conditions du concours et critères d'admissibilité de la subvention	p. 12
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 14
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 15
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 16
Dates du concours et début de la période de subvention	p. 16
Renseignements	p. 17
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour une synthèse des connaissances	p. 18
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 19

OBJECTIFS

La communauté scientifique est invitée à soumettre des propositions dont l'objectif est d'offrir un portrait récent des connaissances disponibles sur les approches et les pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires des élèves.

Ces synthèses devraient contribuer à soutenir le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et les commissions scolaires, tant anglophones que francophones, dans leurs efforts pour améliorer la persévérance et la réussite scolaires, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats mise en place récemment au sein de l'administration scolaire québécoise.

Bien que partageant la thématique du programme de recherche sur la Persévérance et la réussite scolaires (PRPRS), le présent appel de propositions est une démarche ciblée et distincte dont les objectifs sont en lien avec la mise en oeuvre des conventions de partenariat.

CONTEXTE

L'amélioration de la gouvernance et de la reddition de compte est une des avenues adoptées par le Ministère pour accroître la performance du système d'éducation et, ainsi, favoriser la réussite des élèves. Cet objectif s'est traduit, en 2008, par des modifications à la Loi sur l'instruction publique¹. Ces dernières s'inscrivaient dans le virage déjà amorcé par le gouvernement du Québec vers une gestion axée sur les résultats. Le Ministère a concrétisé ce virage en poursuivant le développement de ses liens de partenariat avec les écoles et les commissions scolaires et en privilégiant la collaboration entre les différentes instances.

Les conventions de partenariat², établies entre le Ministère et les commissions scolaires, et les conventions de gestion et de réussite éducative, négociées entre les commissions scolaires et les établissements, sont les outils qui ont été retenus pour concrétiser les liens entre les partenaires. Ces conventions visent à assurer la cohérence et la complémentarité entre le plan stratégique du Ministère, le plan stratégique de chaque commission scolaire et le plan de réussite des établissements scolaires, de façon que tous puissent se concerter sur les actions qui favoriseront la persévérance et la réussite scolaires.

Dans le cadre des conventions de partenariat, les orientations ministérielles³ en matière de persévérance et de réussite scolaires ont conduit à la formulation de cinq buts spécifiques. Dans le cadre de cet appel de propositions, ces 5 buts servent aussi à identifier les cinq axes de recherche, soit :

- 1 L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans;**
- 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française;**
- 3 L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;**
- 4 L'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements;**
- 5 L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.**

Les commissions scolaires ont été invitées à faire part de leur contribution à l'atteinte de ces buts en « proposant des objectifs mesurables, en fonction de [leur] situation ». Pour ce faire, elles ont toutes adopté une convention de partenariat, qui inclut, entre autres, une description du contexte au sein duquel elles évoluent, les résultats visés ainsi que les principaux moyens que chacune entend prendre pour assurer l'atteinte de ses objectifs⁴.

¹ www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/1_13_3/113_3.html

² MELS (2009), La convention de partenariat. Outil d'un nouveau mode de gouvernance. Guide d'implantation, <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1174>.

³ MELS (2009), *Plan stratégique 2009-2013*, <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/BSM/PlanStrategique2009-2013.pdf>.

⁴ MELS (2009), *La convention de partenariat. Outil d'un nouveau mode de gouvernance. Guide de l'implantation*, <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1174>.

Appel de propositions

Dans cette première génération de conventions de partenariat, les commissions scolaires disposaient d'une marge de manœuvre dans le choix des moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des buts fixés. Par ailleurs, si elles le jugeaient à propos, elles pouvaient également se donner des objectifs additionnels⁵. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait les commissions scolaires anglophones en incluant **l'amélioration de la maîtrise de l'anglais, langue d'enseignement**, comme sixième but à leur convention de partenariat.

Le présent appel de propositions s'inscrit donc dans ce contexte de mise en œuvre des nouvelles formes de partenariat instituées dans le système scolaire québécois. Il vise, par la production de connaissances scientifiques, **à soutenir les commissions scolaires, tant anglophones que francophones**, dans l'exercice de la gestion axée sur les résultats, entrepris en collaboration avec le Ministère.

BESOINS DE RECHERCHES

Les **synthèses des connaissances** qui seront financées à la suite de cet appel de propositions devront :

- offrir aux commissions scolaires anglophones et francophones un état des lieux récent sur **les actions efficaces et porteuses** qui favorisent la persévérance et la réussite scolaires des élèves, en vue de les soutenir dans leur choix de moyens à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif;
- mieux outiller les commissions scolaires anglophones et francophones dans l'optique de **faciliter l'appropriation et l'utilisation des connaissances issues de la recherche en éducation** portant sur la persévérance et la réussite scolaires.

Dans cet appel de propositions, les *actions efficaces et porteuses qui favorisent la persévérance et la réussite scolaires des élèves* font référence autant à des programmes, des pratiques, des approches et des outils expérimentés et validés par la recherche qu'à ceux non validés par la recherche, mais qui rallient les praticiens et les experts dans le domaine de l'éducation.

Les synthèses des connaissances qui seront financées à la suite de cet appel de propositions doivent proposer une recension systématique d'écrits de recherche (pouvant aller jusqu'à une méta-analyse de résultats de recherche). En outre, lorsque des données issues de milieux de pratique existent (en lien avec le besoin auquel la synthèse vise à répondre), la synthèse financée peut aussi inclure une recension de pratiques accompagnée d'analyses comparées.

⁵ *Ibid.*, p.6

Appel de propositions

*La synthèse des connaissances, telle que nous l'entendons dans ce concours, vise à inventorier et à offrir **une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique** (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des besoins de recherche identifiés comme étant prioritaires dans cet appel de propositions. La synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles, mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes, de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les acteurs du milieu.*

EXIGENCES PARTICULIÈRES RELATIVES AU TRANSFERT DES CONNAISSANCES

En vue de faciliter l'utilisation et le réinvestissement, par les commissions scolaires francophones et anglophones, des connaissances scientifiques qui découleront de ces synthèses des connaissances, une stratégie de transfert et de diffusion devra faire partie intégrante des propositions soumises. Pour ce faire, les chercheurs qui souhaitent obtenir un soutien pour la définition et le déploiement de leur stratégie de transfert sont invités à s'associer à d'autres chercheurs spécialisés dans le domaine, à des infrastructures de recherche (équipes, regroupements stratégiques, chaires, etc.) ou encore à des organismes ayant une expertise en cette matière⁶. Ils sont aussi invités à consulter la Revue systématique des écrits sur le transfert de connaissances en éducation qui dégage de bonnes pratiques en matière de transfert en éducation⁷. Les chercheurs devront, dès l'étape de la lettre d'intention, préciser l'approche retenue et expliciter les moyens envisagés pour assurer le transfert des connaissances issues de leur synthèse. Toujours dans l'esprit de favoriser une utilisation optimale des connaissances issues des synthèses produites et de faire en sorte d'encourager leur diffusion au sein des communautés anglophones et francophones, les chercheurs sont aussi fortement encouragés à rendre disponibles, en anglais et en français, les objets de transfert et de diffusion (ex. : résumés vulgarisés, guides, outils) qu'ils produiront⁸.

AUTRES DIMENSIONS À CONSIDÉRER POUR ACCROÎTRE LA PERTINENCE DES PROPOSITIONS

Les chercheurs sont invités à :

- recenser des actions efficaces et porteuses au sein du réseau scolaire anglophone et francophone. Les chercheurs qui se limiteront à l'un ou l'autre des réseaux devront en expliquer les raisons.
- prendre en compte, lorsque les corpus utilisés le permettront, le genre et la langue d'enseignement (français ou anglais).
- considérer la dimension « milieu défavorisé » lorsqu'elle sera incluse dans les données issues de la recherche ou des milieux de pratique qui seront recensées aux fins de la

⁶ Par exemple, le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ), le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale (CLIPP), le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO), le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

⁷ Voir : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=803>

⁸ Les dépenses en lien avec la traduction sont admissibles dans le cadre des subventions offertes dans le présent concours. Consulter l'annexe 1 du présent appel de propositions ainsi que le *Guide d'utilisation des subventions du FRQSC* pour obtenir la liste des dépenses admissibles à l'adresse suivante : <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/Guidesubventions-2012-2013-SC-v2.pdf>.

Appel de propositions

synthèse des connaissances qu'ils produiront. Dans le contexte de l'administration scolaire québécoise, cette dimension devra être considérée en tenant compte de l'indice de défavorisation⁹.

- recenser *les actions efficaces et porteuses en matière de persévérance et de réussite scolaires* au Québec, dans les autres provinces et territoires du Canada ou d'autres pays, dans la mesure où les contextes sociaux et culturels au sein desquels ces actions s'inscrivent sont clairement exposés.

LES AXES DE RECHERCHE PRIORITAIRES

Les axes de recherche prioritaires sont présentés en fonction des buts fixés lors de la première génération des conventions de partenariat. Les chercheurs doivent donc proposer des projets en fonction de l'un ou l'autre des besoins présentés sous chacun des axes et indiquer **clairement**, dans la lettre d'intention et dans la demande de financement, **le besoin** (ex. : 2.3) **auquel leur synthèse des connaissances répond**.

Au maximum, une subvention par besoin sera accordée, selon l'excellence scientifique (mise en rang établie en fonction des critères d'évaluation scientifique). La valeur maximale de chaque subvention est de 60 000 \$. Un maximum de 6 subventions pourront être offertes dans ce concours.

AXE 1 : L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

S'il y a un consensus qui se dégage dans le monde de la recherche en éducation, c'est celui de la nature pour le moins complexe du décrochage scolaire, phénomène qui serait la résultante d'une multitude de facteurs¹⁰. Pour le contrer, il serait donc nécessaire d'intervenir sur plusieurs d'entre eux (élève, classe, école, famille, communauté), et idéalement, le plus tôt possible. Les moyens pour faire en sorte d'augmenter l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans doivent, dans cette perspective, être tout aussi diversifiés.

Soutenir les élèves à différents moments de transition dans leur parcours scolaire est une avenue à explorer, surtout dans le contexte où ce parcours n'est pas toujours linéaire et continu. Outre la transition du primaire au secondaire, les élèves sont susceptibles de vivre d'autres passages au cours de leur cheminement scolaire, par exemple du premier au second cycle du secondaire, de la formation générale des jeunes à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle. Ces transitions peuvent autant être porteuses sur le plan de la persévérance et de la réussite scolaires qu'entraîner des difficultés, notamment pour les élèves à risque¹¹. Parmi l'ensemble de ces transitions, le passage de la formation générale des jeunes à la formation générale des adultes (FGA) est vécu par de plus en plus de jeunes (MELS, 2008). Cette transition pose des défis au personnel enseignant et professionnel, ainsi

⁹ Voir l'information à ce sujet à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=956>

¹⁰ Le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (PRPRS), mené en partenariat par le MELS et le Fonds de recherche du Québec Société et culture, finance, depuis plus de dix ans, des recherches portant exclusivement sur cette thématique. Voir, en ligne : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/PRPRS/index.asp?page=programmes_prprs.

¹¹ Voir les projets de recherche financés par le PRPRS portant sur les transitions à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/PRPRS/index.asp?page=recherches&action=search&navSeq=1&theme12=12&keywords=&btnSubmit=>.

Appel de propositions

qu'aux directions des centres d'éducation des adultes, qui accueillent ces jeunes de 16 ans aux besoins et profils diversifiés. Cela étant, les enjeux, sur le plan de la persévérance et de la réussite scolaires, doivent être documentés, tant pour les élèves que pour le personnel enseignant ou professionnel, et pour l'organisation des services éducatifs.

Les taux de diplomation et de qualification¹² révèlent des écarts entre les élèves des écoles des commissions scolaires anglophones et francophones. Dans une étude réalisée auprès d'un échantillon d'élèves de l'île de Montréal¹³, ces écarts persistent même lorsque certains facteurs (ex. : la langue maternelle et la défavorisation socioéconomique) sont pris en considération. Une partie de l'explication réside dans la prise en compte d'autres dimensions, comme le soutien offert par la communauté¹⁴ et par la famille aux élèves, l'offre de services éducatifs, le mode d'organisation et de fonctionnement des écoles qui se distinguent, par certains aspects, dans la communauté éducative anglophone. Il faut tout de même interpréter ces résultats avec prudence. Faire état, de façon plus exhaustive, de ces distinctions, mais également des similitudes entre les réseaux scolaires anglophone et francophone, pourrait s'avérer très porteur, dans l'optique de mettre à jour les approches et les pratiques favorisant la persévérance et la réussite scolaires.

Les besoins de recherche regroupés sous cet axe sont les suivants :

1.1 – Les transitions intercycles et interordres au secondaire¹⁵

Quelles sont les conditions favorables pour assurer des transitions réussies entre les deux cycles du secondaire ou entre les différents secteurs d'enseignement (FGJ, FGA, FP, FMS-FP¹⁶)? Ces conditions peuvent concerner l'organisation scolaire, la pédagogie, l'offre de services destinés aux élèves, la motivation des élèves, les modes de collaborations entre les commissions scolaires, les écoles secondaires, les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes.

1.2 – Les pratiques de collaboration famille-école-communauté

Quels sont les contextes favorables et les pratiques gagnantes sur le plan de la collaboration famille-école-communauté dans les écoles primaires et secondaires (en FGJ, en FGA, ou en FP)?

1.3 – Le maintien aux études des élèves âgés de 16 à 19 ans inscrits à la formation professionnelle ou à la formation générale des adultes

Quelles sont les pratiques et les approches susceptibles de limiter les interruptions d'études des élèves de 16-19 ans inscrits à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle? Ces pratiques ou approches peuvent concerner l'organisation ou l'offre de

¹² Tel qu'il est calculé dans : MELS (2011), *Diplomation et qualification au secondaire*, 2011. Voir : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1617>.

¹³ LAPOINTE, ARCHAMBAULT, et CHOUINARD (2008). L'environnement éducatif dans les écoles publiques et la diplomation des élèves de l'île de Montréal. Rapport de recherche. Université de Montréal.

¹⁴ À titre d'exemple, citons la présence des centres scolaires et communautaires (CSC) dans de nombreuses écoles anglophones; voir : <http://www.learnquebec.ca/en/content/clc>.

¹⁵ La transition primaire-secondaire est exclue, de même que la transition maison ou famille-école.

¹⁶ FGJ : formation générale des jeunes. FGA : formation générale des adultes. FP : formation professionnelle. FMS-FP: Formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

Appel de propositions

services aux élèves, les modalités d'apprentissages, l'environnement scolaire ou familial (incluant par exemple l'engagement familial ou parental).

AXE 2 : L'amélioration de la maîtrise de la langue française¹⁷, ou de l'anglais, langue d'enseignement¹⁸

Concernant l'amélioration de la qualité de la langue française, l'apprentissage de la langue d'enseignement est l'un des facteurs déterminants de la réussite scolaire. Plus spécifiquement, « la compréhension de l'écrit apparaît être le fondement de l'apprentissage dans toutes les disciplines¹⁹ ». Les actions conduites par le Ministère²⁰ sont par ailleurs en adéquation avec l'importance accordée à l'apprentissage et à la maîtrise de la langue française au regard de la persévérance et de la réussite scolaires. Les données issues de la recherche, nombreuses dans ce domaine²¹, sont convergentes en ce qui a trait à la nécessité de dépister les élèves à risque dès leur entrée à l'école, de mettre rapidement en place les interventions appropriées et d'assurer un suivi adéquat. Des recherches mettent aussi en évidence le rôle crucial de l'enseignant, tant dans l'acquisition des compétences de l'élève en lecture que dans le développement de sa motivation à lire. Elles font également largement état des pratiques jugées efficaces pour le développement de la compétence à lire.

Les défis que représentent l'apprentissage et la maîtrise d'une langue d'enseignement peuvent être nombreux à relever, notamment pour les élèves qui cumulent des difficultés à cet égard depuis le début de leur scolarisation et qui arrivent à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle en vue d'y décrocher leur premier diplôme. Les élèves anglophones et allophones qui font l'apprentissage du français en tant que langue seconde (ou troisième) ont également leur lot d'obstacles à surmonter. Pour tous ceux qui éprouvent des difficultés, les défis sont toujours de taille lorsqu'ils arrivent à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle pour y obtenir un premier diplôme ou une qualification professionnelle. Il en est de même pour le personnel enseignant qui travaille auprès de ces élèves.

Les besoins de recherche regroupés sous cet axe sont les suivants :

2.1 – La formation et l'accompagnement destinés au personnel enseignant et professionnel

Lorsque les membres du personnel enseignant ou professionnel du préscolaire et du primaire participent aux différents dispositifs ou programmes de formation et d'accompagnement qui leur sont destinés, quels sont les effets de cette participation sur la diversification de leurs pratiques pédagogiques et professionnelles en matière d'enseignement du français (langue

¹⁷ Dans les conventions de partenariats, il est prévu que les commissions scolaires formulent des objectifs touchant à l'apprentissage du français, comme langue d'enseignement et/ou comme langue seconde

¹⁸ Le sixième but, tel qu'il est formulé dans les conventions de partenariat des commissions scolaires anglophones.

¹⁹ MELS (2005). Apprendre à lire. Action concertée pour le soutien à la recherche en lecture. Voir : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=990>

²⁰ Voir : le Plan d'action sur la lecture à l'école, le Plan d'amélioration du français à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire et le Programme d'éveil à la lecture et à l'écriture.

²¹ Le Programme de recherche sur l'écriture (PRE), mené en partenariat par le MELS et le Fonds de recherche du Québec Société et culture, finance des projets de recherche touchant l'amélioration de la qualité de la langue française. Voir, en ligne : http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/prprs/index.asp?page=programmes_pre.

Appel de propositions

d'enseignement ou langue seconde) – lecture, écriture et communication orale – ou de l'anglais (comme langue d'enseignement)?

2.2 – L'apprentissage du français comme langue seconde

Dans un contexte d'immersion française, quels sont les liens à faire – sur le plan des compétences en lecture, en écriture et en communication orale – entre l'apprentissage de l'anglais comme langue maternelle et du français comme langue seconde chez les élèves du premier et du second cycle du primaire? Comment la documentation de ces liens peut-elle orienter les modalités d'enseignement et d'apprentissage du français, langue seconde, et de l'anglais, langue d'enseignement?

2.3 – Les difficultés en français ou en anglais (comme langue d'enseignement) des élèves âgés de 16 à 19 ans inscrits à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle

Quelles sont les approches et les pratiques efficaces pour diminuer les difficultés en lecture et en écriture dans la langue d'enseignement (en français ou en anglais) des élèves de 16 à 19 ans inscrits à la formation générale des adultes ou à la formation professionnelle?

AXE 3 : L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Faire en sorte d'améliorer la persévérance et la réussite scolaires de certains groupes cibles, notamment les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, (EHDA), est un défi auquel le Ministère et ses partenaires²² se sont particulièrement attardés au cours des dernières années. Nombre d'études ont montré que ces jeunes ont souvent un cheminement scolaire difficile, qui mène à des retards scolaires, à des taux d'abandon élevés et à une faible diplomation, et ce, peu importe la filière de formation. Cependant, ces mêmes études ont fait la lumière sur des interventions à envisager auprès de l'élève, mais aussi de son enseignant, en vue d'améliorer sa persévérance et sa réussite²³. Les pratiques prometteuses existantes à cet égard, notamment celles concernant l'intégration de ces élèves en classe ordinaire, seraient à documenter.

Les besoins de recherche regroupés sous cet axe sont les suivants :

3.1 – Les modèles d'organisation des services destinés aux élèves HDAA

Quels sont les différents modèles d'organisation des services (incluant l'organisation scolaire, l'encadrement, la pédagogie, les ressources attribuées) destinés aux élèves HDAA du primaire ou du secondaire (en FGJ, en FGA ou FP) qui subsistent dans les réseaux d'enseignement (ex. :anglophones et francophones)? En quoi sont-ils similaires? Comment se distinguent-ils?

²² Voir *Plan d'action en matière d'adaptation scolaire*, « Lignes directrices pour l'intégration scolaire des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage » à l'adresse suivante : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/planEHDA/>

²³ Voir les projets de recherche financés dans le cadre du PRPRS portant sur les élèves en difficulté d'adaptation. Voir : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/PRPRS/index.asp?page=recherches&action=search&navSeq=1&theme8=8&keywords=&btnSubmit=>

Quels sont les effets de ces modèles sur la persévérance et la réussite scolaires des élèves HDAA ?

3.2 – Les enjeux de l'intégration des élèves à risque en classe ordinaire

Quels sont les enjeux de l'intégration des élèves à risque du primaire et du secondaire (en FGJ, en FGA ou en FP) en classe ordinaire? De façon plus précise, quelles sont les conditions (relatives à l'organisation des services, aux orientations des gestionnaires de l'éducation, et aux pratiques pédagogiques) favorables et défavorables au maintien en classe ordinaire des élèves à risque du primaire et du secondaire (en FGJ, en FGA ou en FP)?

3.3 – Le soutien et l'accompagnement du personnel enseignant et de l'équipe-école au regard de l'intégration des élèves à risque en classe ordinaire

Quelles sont les **conditions et les modalités** de soutien et d'accompagnement favorisant ou limitant la modification des pratiques du personnel enseignant et des autres membres de l'équipe-école au regard de l'intégration des élèves à risque en classe ordinaire, au primaire et au secondaire (en FGJ, en FGA ou en FP)? Quels sont les effets des différentes modalités d'accompagnement et de soutien recensées?

AXE 4 : L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

Faire en sorte que les élèves évoluent dans un environnement scolaire sain et sécuritaire est une dimension importante à considérer. En effet, les données issues de recherches indiquent que l'environnement exerce une influence importante sur la perception qu'ont les élèves de leur expérience scolaire et pourrait, dans certains cas, avoir des conséquences, directes ou indirectes, sur leur persévérance et leur réussite scolaires. À ce titre, les recherches montrent que plus un élève est accepté dans sa classe et se sent intégré dans un réseau social, plus son engagement scolaire est fort²⁴. Elles montrent également que la participation à des activités parascolaires pendant les années du secondaire est associée à une plus grande probabilité de fréquenter l'université, mais n'est pas associée à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) avant l'âge de 22 ans ni à la poursuite d'études collégiales²⁵.

Depuis quelques années déjà, les actions du Ministère en vue de prévenir et de contrer les phénomènes de violence à l'école sont nombreuses²⁶. Cette question constitue d'ailleurs le cœur d'une chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif²⁷, financée par le Ministère. L'une de ses missions est de « renforcer les liens entre la recherche et la pratique pour orienter les actions éducatives (milieu scolaire) et sociales (collectivité) ainsi que les interventions en matière de sécurité et de violence ». Par conséquent, les thèmes de

²⁴ ROYER et DANEULT (2007) La participation et la persévérance académique dans des contextes pédagogiques en changement: étude du rôle de la vie sociale des élèves au début de la fréquentation scolaire, Rapport de recherche, Université du Québec à Trois-Rivières.

²⁵ POULIN, François (2012). Activités parascolaires et réussite scolaire, Université du Québec à Montréal.

²⁶ Voir la section du site [Web](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1587) du MELS qui résume les actions réalisées en la matière. : <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1587>.

²⁷ Pour plus d'information, voir le site Internet de la *Chaire de recherche sur la sécurité et la violence en milieu éducatif*, https://www.fse.ulaval.ca/fichiers/site_www/documents/Recherche/7650_Fiche_Chaire_sec_violence_v6%5b1%5d.pdf.

Appel de propositions

recherche priorités dans le présent contexte concerneront d'autres aspects de la question, notamment ceux en lien avec la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*²⁸.

Le besoin de recherche sous cet axe est le suivant :

4.1 – L'offre de services en milieu scolaire

Quels sont les types d'offres de services (ex. : services de garde au primaire et services alimentaires au primaire et au secondaire) en milieu scolaire qui sont favorables ou défavorables à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif, dans la perspective de contribuer à l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements scolaires? Quelles sont les pratiques qui permettent d'assurer la pérennité d'une offre de service favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif ?

AXE 5 : L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Dans le contexte où les besoins d'une main-d'œuvre qualifiée sont grandissants, accroître le nombre d'élèves de moins de 20 ans à la formation professionnelle et faire en sorte qu'ils obtiennent leur diplôme constituent des enjeux majeurs²⁹. Leur faible présence à la formation professionnelle fait d'ailleurs l'objet d'une préoccupation soutenue depuis nombre d'années. Autant le Ministère, son réseau, que les chercheurs universitaires s'y sont attardés, que ce soit pour en documenter les causes ou proposer des solutions concrètes. De nouveaux parcours sont offerts afin d'accroître la diversité, la fluidité et l'accessibilité à la formation professionnelle (ex. : le parcours de formation générale appliquée, les projets pédagogiques préparant à la formation professionnelle, la voie de la concomitance de la formation générale et de la formation professionnelle, la passerelle provisoire entre la formation semi-spécialisée et certains programmes de formation professionnelle).

Trop peu de jeunes choisissent la formation professionnelle, en raison notamment de leur perception négative de la valeur de cette voie, de leur méconnaissance des métiers à laquelle elle conduit et des possibilités qu'elle offre sur le plan de la continuité des études. Il faut comprendre que la décision de s'y inscrire est la résultante concrète d'un processus d'orientation scolaire et professionnelle souvent complexe, où l'influence exercée par les parents, les pairs et le personnel enseignant et professionnel est omniprésente chez les moins de 20 ans, surtout chez les 16 à 18 ans³⁰. La connaissance que les élèves ont d'eux-mêmes interfère également dans ce processus. L'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) soit à la formation générale des jeunes (FGJ) ou à la formation générale des adultes (FGA), accompagnée parfois d'un séjour au collégial, font partie des différents chemins qui conduisent désormais à la formation professionnelle. Sans nier l'existence des phénomènes d'interruption, d'abandon et de changement de programme, force est d'admettre que les taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle,

²⁸ La [politique-cadre](#) Pour un virage santé à l'école qui découle du Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, *Investir pour l'avenir* et de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009.

²⁹ L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle est susceptible de contribuer au premier axe, c'est-à-dire à l'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans.

³⁰ Voir, à ce sujet : GROUPE MIXTE MELS-RÉSEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES (2007), *Accroître l'accès des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle conduisant au diplôme d'études professionnelles (DEP)*, Québec, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/jeunesFPT/pdf/AccroitreAccesJeunesFP.pdf>.

Appel de propositions

particulièrement élevés, surtout chez les élèves qui sont inscrits à cette formation à temps plein³¹, témoignent de la persévérance et de la réussite scolaires des élèves de cette filière.

Les besoins de recherche regroupés sous cet axe sont les suivants :

5.1 – L'influence des parents et des pairs

Considérant que les parents et les pairs exercent une influence importante sur les choix d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes de moins de 20 ans, quelles sont les pratiques les plus susceptibles de sensibiliser les parents et les pairs quant à l'influence qu'ils exercent? Quelles sont les pratiques probantes qu'ils peuvent déployer?

5.2 – Les actions en matière d'orientation scolaire et professionnelle

En matière d'orientation scolaire et professionnelle, quelles sont les actions qui, parmi celles qui ont cours dans les **écoles primaires et secondaires** ou qui sont initiées par d'autres **partenaires** à l'extérieur des écoles, seraient efficaces, c'est-à-dire les plus susceptibles d'agir sur la décision des jeunes de moins de 20 ans de s'inscrire à la formation professionnelle?

5.3 – Les facteurs d'ordre culturel, économique et législatif

Quels sont les facteurs d'ordre culturel, économique et législatif (ex. : les encadrements législatifs et réglementaires) qui interfèrent avec la présence des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle? Comment la prise en considération de ces facteurs peut-elle contribuer à la recherche de solutions possibles pour augmenter la présence des moins de 20 ans en formation professionnelle ?

CONDITIONS DU CONCOURS ET CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DE LA SUBVENTION

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

http://www.frqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php

- Cette Action concertée permettra d'offrir des subventions d'une valeur maximale de 60 000 \$ chacune.
- Le début de la période de subvention est établi au 1^{er} janvier 2014, et la date de fin au 30 juin 2015 (dix-huit mois).
- Le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention, soit le 30 septembre 2015.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la synthèse des connaissances.

³¹ Voir MELS (2010), *La formation professionnelle et technique au Québec. Un aperçu*. Version 2010.
http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/FPT_FC/Formation_professionnelle_technique/LaFPTAuQuebec_UnApercu_2010_f.pdf.

Appel de propositions

- En conformité avec les [Règles générales communes des trois Fonds de recherche du Québec](#), chaque chercheur ne pourra déposer **qu'une seule demande, à titre de chercheur responsable**.
- Ce concours du programme *Actions concertées* s'adresse aux chercheurs d'université, de collège et aux chercheurs d'établissement, qui peuvent agir à titre de responsable de la demande.
- Cette *Action concertée* répond aux règles établies par le FRQSC dans son [programme *Actions concertées*](#) quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles³², au respect de la propriété intellectuelle³³, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le [programme *Actions concertées*](#).
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le [programme *Actions concertées*](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du [programme *Actions concertées*](#), le chercheur qui recevra un financement **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FRQSC. Elles se déroulent en français. Elles sont organisées par le FRQSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Dans cet esprit, le FRQSC a développé le Guide 1 :4 :20³⁴ que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires pourront également faire partie du rapport.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds aux bénéficiaires d'un octroi afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.
- Les chercheurs de collège inscrits dans une demande de subvention à titre de membres réguliers peuvent bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ et demander un dégagement de leur tâche d'enseignement en vertu du *Programme pour le dégagement de la tâche d'enseignement des chercheurs de collège*³⁵, disponible seulement s'il y a de nouveaux crédits pour ce programme dans la prochaine Politique nationale de recherche et d'innovation (PNRI).

³² Voir Annexe 1

³³ Voir Annexe 2.

³⁴ Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20)
<http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

³⁵ http://www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme.php?id_programme=7

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : www.frgsc.gouv.qc.ca situé dans la rubrique « *Mon dossier électronique et curriculum vitæ* ». À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien³⁶), également disponible dans le site Web du Fonds.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions Réponse du projet au besoin ciblé parmi ceux inscrits dans l'appel de propositions Effort d'appropriation du besoin ciblé et de l'axe prioritaire correspondant tel que défini dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et de programmes publics 	20 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de transfert des connaissances prévu, auprès des utilisateurs concernés 	20 points

Les recommandations du comité de pertinence chargé d'évaluer les lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

³⁶ Les candidats qui soumettent une demande de financement aux Fonds de recherche du Québec doivent maintenant utiliser le nouveau CV commun canadien www.ccv-cvc.ca et seule cette version pourra être soumise par les candidats. [Une procédure a été mise en place pour la lettre d'intention.](#)

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.frgsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Synthèse des connaissances		
Critères	Indicateurs	Pondération
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence de la perspective retenue pour aborder la question et la rigueur de l'analyse documentaire (20 pts) Capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention et contribution à l'avancement des connaissances (25 pts) 	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%</p>
Capacité scientifique de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une expertise particulière dans le domaine (10 pts) Adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, y compris les partenaires de l'Action concertée (10 pts) Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) 	25 points
Contribution à la formation	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts) Intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts) 	10 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse³⁷ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc la plus grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra, en plus, s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées pour financement. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FRQSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

DATES DU CONCOURS ET DÉBUT DE LA PÉRIODE DE SUBVENTION OU DE BOURSE

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 1^{ER} MAI 2013** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. La réponse du Fonds Société et culture par courriel est prévue dans la semaine du 30 mai 2013.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du Fonds, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2013** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date jusqu'à minuit. La date du courriel, le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du **16 DÉCEMBRE 2013**.

Le début de la synthèse des connaissances est prévu pour le **1^{ER} JANVIER 2014**.

³⁷ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FRQSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web de notre organisme à l'adresse suivante : <http://www.fqsc.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>



Appel de propositions

RENSEIGNEMENTS

L'adresse électronique pour le dépôt des pièces à joindre à la demande :
actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca (spécifier le nom du concours dans l'objet et le no. de la demande ainsi que le nom du responsable dans le courriel).

L'adresse postale pour le dépôt des pièces à joindre qui ne peuvent être acheminées en format électronique :

Fonds de recherche du Québec - Société et culture
Programme *Actions concertées*

Concours : Approches et pratiques

140, Grande Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'information sur ce concours :

Marc Bélanger
Chargé programme - *Actions concertées*
Fonds de Recherche du Québec - Société et culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192
Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Madeleine Joseph, technicienne en administration
Fonds de Recherche du Québec - Société et culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3184
Courriel : madeleine.joseph@frq.gouv.qc.ca

Appel de propositions

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR UNE SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES

DÉPENSES	1 ^{re} année *	2 ^e année *	3e année	4 ^e année	5 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires					
- Étudiants de 1er cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Bourses aux :					
- Étudiants de 1 ^{er} cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de données					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement					
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE					
Frais de dégagement, chercheurs de collège					
Suppléments statutaires, chercheurs de collège					
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collège					
TOTAL DU FINANCEMENT					

■ Dépenses non admissibles

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

..

ANNEXE 2 - PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.